



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 101-0

27 juin 2008
Original : anglais

F

Conseil international du Café
101^e session
22 - 26 septembre 2008
Londres, Angleterre

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter	ICC-101-0 Dispositions prévues pour les réunions
2. Admission d'observateurs – à examiner Le Conseil examinera la question de l'admission d'observateurs à ses réunions.	verbal
3. Voix et pouvoirs	
3.1 Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2007/08 – à approuver Le Secrétaire fera rapport.	à venir
3.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2008/09 – à approuver Le paragraphe 5 de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil détermine la répartition des voix au début de chaque année caféière. En vertu des dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont définies, respectivement, sur la base des exportations et des importations des quatre années civiles antérieures. Des documents indiquant la base statistique pour la répartition des voix proposée et la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2008/09 seront diffusés.	à venir
3.3 Pouvoirs – à approuver Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat.	verbal

4. Participation à l'Accord

4.1 Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café – à noter

à venir

Au 26 juin 2008, l'Organisation comptait 77 Membres représentant 45 pays exportateurs et 32 pays importateurs. Le Directeur exécutif fera rapport.

Le Conseil examinera des projets de résolutions relatifs à la prorogation du délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, du délai fixé pour le dépôt d'instruments par les gouvernements qui appliquent l'Accord à titre provisoire et du délai fixé pour l'adhésion de Timor-Leste.

4.2. Participation à l'Accord de 2007 – à noter

ED-2033/08

à venir

Le Directeur exécutif fera rapport sur la participation à l'Accord de 2007 et sur les contacts pris avec les pays non membres. Les dates butoirs fixées pour la signature de l'Accord de 2007 et le dépôt d'instruments sont le **31 août et le 30 septembre 2008** respectivement. Les procédures d'adhésion à l'Accord de 2007 figurent dans le document ED-2033/08.

Le Conseil examinera des projets de résolutions relatifs à la prorogation du délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion et aux conditions d'adhésion à l'Accord de 2007.

Le Conseil examinera également une demande d'adhésion de l'Organisation interafricaine du Café.

5. Situation du marché du café – à noter

à venir

Le Directeur exécutif présentera une analyse de la situation du marché.

6. Préparatifs de mise en œuvre de l'Accord de 2007 – à examiner

WP-Council 166/08

WP-Council 177/08

Les documents WP-Council 166/08 et WP-Council 177/08 contiennent respectivement des communications de l'Indonésie et des États-Unis d'Amérique.

6.1 Révision des règlements de l'Organisation – à examiner

à venir

Des documents révisés seront diffusés pour les règlements suivants :

- Règlement de l'Organisation
- Statuts et Règlement financiers de l'Organisation

- Règlement sur les statistiques – Rapport sur les statistiques
- Règlement sur les statistiques – Certificats d'origine

6.2 Mandats – à examiner à venir

Des mandats révisés des organes ci-après, tenant compte des propositions des Membres, seront diffusés :

- Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café
- Comité consultatif du secteur privé
- Comité de promotion et de développement des marchés
- Comité des projets
- Comité des finances et de l'administration
- Comité des statistiques

6.3 Plan d'action stratégique – à examiner à venir

Un rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action stratégique pour l'Accord de 2001 et un plan d'action stratégique révisé pour l'Accord de 2007, tenant compte des propositions des Membres reçues avant le 30 juin 2008, seront diffusés.

6.4 Stratégie de mise en valeur du café – à examiner EB-3768/01 Rev. 3
CFC/ICO 8/06

Le Manuel du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) (annexe VIII) demande à chaque organisme international de produit de définir une stratégie claire de mise en valeur, revue tous les quatre ans et mise à jour lorsque des changements de situation l'exigent. La Stratégie de mise en valeur actuelle (document EB-3768/01 Rev. 3) a été révisée et approuvée par le Conseil en mai 2004. Elle sera revue compte tenu des besoins et des conclusions de l'atelier FCPB/OIC sur les priorités futures de la mise en valeur du café qui s'est tenu en septembre 2006. Les Membres seront invités à faire des suggestions pour mettre à jour la Stratégie.

7. Projets de mise en valeur du café

7.1 Projets soumis à l'approbation du Conseil – à examiner et, le cas échéant, à approuver à venir

Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les projets qui seront examinés par le Comité en septembre 2008.

7.2 Projets approuvés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter à venir

Le Chef des opérations fera rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés par le FCPB. Des rapports de situation sur les projets suivants seront diffusés :

- Financement à court et à moyen termes pour les petits caféiculteurs au Kenya
- Régénération pilote du secteur du café au Honduras et au Nicaragua
- Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola
- Diversification de la production dans les zones marginales de l'État du Veracruz (Mexique)
- Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains
- Reconversion des petites plantations de café en unités agricoles familiales autosuffisantes
- Accroissement de la valeur ajoutée à travers l'exploitation du potentiel du café Robusta gourmet
- Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture

8. Scolyte du fruit du caféier – à examiner

8.1 Résumé de l'impact de la gestion de la lutte intégrée du projet sur le scolyte du fruit du caféier – le représentant du FCPB ou de l'Agence d'exécution de projet fera rapport. verbal

8.2 Situation actuelle – des experts seront invités à faire rapport sur la situation actuelle du scolyte du fruit du caféier dans les pays producteurs. verbal

8.3 Séminaire sur le scolyte du fruit du caféier en mai 2009 – sujets, orateurs et autres dispositions seront abordés. verbal

9. Programme des activités pour 2008/09 – à examiner et à approuver à venir

Le Président du Comité exécutif fera rapport.

10. Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) – à noter et à approuver à venir

Le Président du CCSP fera rapport sur la réunion du 24 septembre 2008. Le Conseil est invité à prendre note de ce rapport et à approuver plusieurs modifications de la composition du CCSP pour 2007/08 et 2008/09.

11. Comité des statistiques à venir

11.1 Rapport du Président du Comité des statistiques – à noter

Le Président du Comité des statistiques fera rapport sur la réunion du 24 septembre 2008.

11.2 Comité des statistiques en vertu de l'Accord de 2007 – à examiner

Le Conseil examinera un projet de décision portant création du comité des statistiques en vertu de l'Accord de 2007.

11.3 Comité des statistiques 2008/09 et 2009/10 – à approuver verbal

Le mandat du Comité des statistiques (document EB-3833/02) dispose que le Conseil approuve les noms des représentants ou des experts désignés par les Membres exportateurs et les Membres importateurs et par le Directeur exécutif (deux de chaque catégorie), pour un mandat de deux ans. Composition actuelle du Comité des statistiques :

Membres exportateurs : M. Thiago Siqueira Masson (Brésil),
Mme María del Pilar Fernández (Colombie)

Membres importateurs : M. Rob Simmons (LMC International Ltd, UK),
M. Neil Rosser (Neumann Kaffee Gruppe,
Allemagne)

Directeur exécutif : M. Comeille Tabalo (République démocratique
du Congo)
M. David Brooks (États-Unis)

12. Comité de promotion – à noter verbal

L'Article 34 de l'Accord de 2001 dispose que le Comité de promotion fait rapport régulièrement au Conseil.

13. Troisième Conférence mondiale du Café – à examiner verbal

L'Article 21 de l'Accord de 2001 dispose que le Conseil nomme le président de la Conférence mondiale du Café et décide, de concert avec le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), de la forme, du nom, du thème et du calendrier de la Conférence. Conformément à la décision prise par le Conseil en mai 2008, le Guatemala accueillera la prochaine Conférence. Le Directeur exécutif fera rapport.

14. Mélanges et succédanés – à examiner à venir

L'Article 36 de l'Accord de 2001 dispose que le Directeur exécutif soumet périodiquement au Conseil un rapport sur la manière dont sont observées les dispositions de cet Article.

15. Coopération avec d'autres organisations – à noter verbal

Le Secrétariat revoit les protocoles d'accord et la coopération future avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la lumière de l'Accord de 2007. Le Directeur exécutif fera rapport.

16. Politiques nationales en matière de café – à noter verbal

Les pays Membres sont invités à faire rapport sur les changements intervenus dans leurs politiques nationales en matière de café et à fournir des copies du texte de leurs déclarations et d'autres informations, pour qu'elles soient distribuées aux Membres.

Méthode d'estimation des récoltes

Le Représentant du Brésil fera rapport.

17. Questions financières et administratives

17.1 Projet de budget administratif pour l'exercice 2008/09 – à approuver à venir

Le Président du Comité exécutif fera rapport.

17.2 Autres questions financières et administratives – à examiner à venir

Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les autres questions financières et administratives examinées par le Comité, y compris le paiement des arriérés.

18. Élections pour l'année caféière 2008/09

18.1 Président et vice-présidents du Conseil – à élire verbal

Conformément à l'Article 11 de l'Accord de 2001, le président et le premier vice-président pour la prochaine année caféière doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs. Le deuxième et le troisième vice-présidents doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Les anciens présidents élus parmi les Membres importateurs venaient de Suisse (2004/05) et d'Italie (2006/07).

18.2 Comité exécutif – à élire

Les procédures de vote sont définies dans l'Article 18 de l'Accord de 2001 et dans la Règle 46 du Règlement de l'Organisation.

18.3 Président et vice-président du Comité exécutif – à élire

L'Article 17 de l'Accord de 2001 dispose que le président et le vice-président sont tous deux élus parmi les représentants de la même catégorie de Membres. En ce qui concerne 2008/09, les précédents indiquent qu'ils devraient être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Les anciens présidents élus parmi les Membres exportateurs venaient de Côte d'Ivoire (2004/05) et du Guatemala (2006/07).

19. Questions diverses

Ports d'exportation agréés et agents de certification OIC – à noter à venir

Le document WP-Council 174/08 dans lequel figure une liste des ports d'exportation agréés et des agents de certification OIC sera révisé pour tenir compte des informations supplémentaires fournies par les Membres.

20. Prochaines réunions

WP-Council 175/08

Le document WP-Council 175/08 contient les dates des réunions en 2008/09 et 2009/10 – *à examiner*

La prochaine session du Conseil se tiendra au siège de l'Organisation à Londres soit en mars soit en mai 2009, en fonction de la décision que le Conseil prendra sur les dates des réunions en 2008/09. En mai 2008, le Gouvernement kenyan a invité le Conseil à tenir sa prochaine session au Kenya – *à examiner*

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés pendant ces réunions afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour ; ils sont également invités à proposer des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures – *à examiner*